



## Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidents(entes)  
et Directeurs(trices) d'établissements  
d'enseignement supérieur et de recherche,  
Mesdames et Messieurs les Présidents(entes)  
et Directeurs(trices) d'organismes de  
recherche,  
Mesdames et Messieurs les directeurs(trices)  
généralistes de CHU  
Mesdames et Messieurs les présidents(entes)  
de la Commission médicale d'Établissement

**Objet :** Campagne  
d'évaluation 2020-2021  
(Vague B)  
**Réf :** MC N° 490-2019

Paris, le 19 septembre 2019

**Affaire suivie par :**  
Nelly Dupin  
Secrétaire générale  
sg@hceres.fr  
T : 33 (0)1 55 55 62 55

**Pièces jointes :**

**Copie :**

Chère collègue, Cher collègue,

Votre établissement relève de la campagne d'évaluation 2020-2021, vague B. L'évaluation est une étape importante pour votre établissement, son offre de formation et ses entités de recherche. Elle participe, d'une part, de l'accompagnement du développement de votre établissement et contribue, d'autre part, à la discussion contractuelle.

J'appelle votre attention sur la possibilité de faire évaluer par une autre instance que le Hcéres les entités de recherche, les formations ou votre établissement, le Haut Conseil ayant alors à valider les procédures d'évaluation de cette instance<sup>1</sup>. Si telle est votre intention, je vous remercie de bien vouloir m'en informer, au plus tard le **4 octobre 2019**, et de me faire parvenir le dossier de demande de validation de la procédure pour le **15 novembre 2019**.

Les écoles d'art, les écoles françaises à l'étranger, les centres hospitaliers universitaires, les centres hospitaliers régionaux universitaires et les centres d'investigation clinique, ainsi que les organismes de recherche recevront un courrier spécifique leur précisant les modalités d'organisation et le calendrier de dépôt des dossiers d'autoévaluation.

En ce qui concerne les universités et les établissements de l'ESR, des réunions de lancement sur site seront organisées en janvier et février 2020. Elles se dérouleront, sous la forme d'ateliers thématiques simultanés, relatifs à l'évaluation de la coordination territoriale, des établissements, des entités de recherche et des formations, écoles doctorales et des collèges doctoraux.

A titre indicatif, les participants attendus pour chacun de ces ateliers sont :

- évaluation des coordinations territoriales et des établissements : équipes de direction ;
- évaluation des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux : vice-présidents(entes) et leurs équipes, directeurs(trices) de composantes, porteurs(teuses) de formations, responsables des services d'appui, directeurs(trices) d'écoles doctorales et des collèges doctoraux ;
- évaluation des entités de recherche : vice-présidents(entes) et leurs équipes, directeurs(trices) d'unités de recherche, responsables des services d'appui.

.../...

Le calendrier de préparation de l'évaluation externe par le Hcéres s'organisera autour des dates clés suivantes :

**Septembre - octobre 2019 :**

Contact de chaque coordination territoriale par l'Observatoire des sciences et techniques (OST) afin d'évoquer en amont du rapport d'autoévaluation, l'étude que le département prépare pour le comité d'évaluation et qui s'intègre à l'ensemble de la documentation dont ce dernier dispose.

**18 octobre 2019 :**

Envoi à chaque établissement / organisme d'une liste des entités de recherche dont il était tutelle lors de la précédente campagne d'évaluation et qui, selon les informations dont dispose le Hcéres, seront évaluées en 2020-2021.

Cette liste présentée sous forme d'un fichier au format Excel :

- comprend une colonne distinguant, parmi les établissements, celui qui était responsable du dépôt du dossier d'autoévaluation lors de la précédente campagne (établissement « déposant ») ;
- fournit, pour chaque entité de recherche, des éléments de caractérisation ;
- comprend une colonne permettant d'indiquer les évolutions prévues pour certaines entités (fusion, scission, restructuration, fermeture, évolution du périmètre des tutelles).

**15 novembre 2019 :**

Renvoi par chaque établissement / organisme du fichier au format Excel vérifié, corrigé et complété, pour les seules entités de recherche dont il sera établissement « déposant » lors de la campagne 2020-2021 (voir infra, 15/06/2020 et 11/09/2020).

Ce fichier, qui tiendra lieu de liste prévisionnelle des entités de recherche évaluées en 2020-2021, doit être accompagné d'une lettre de l'établissement « déposant » certifiant l'exactitude des données au 15 novembre 2019 pour l'ensemble de ces entités.

**6 mars 2020 :**

Envoi au Hcéres des listes prévisionnelles des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux à évaluer.

**6 mars 2020 :**

Envoi au Hcéres par chaque établissement d'une adresse mél générique qui servira d'identifiant de connexion, d'une part, pour le dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme Pélican, d'autre part, pour la consultation des rapports d'évaluation et le dépôt des observations sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres.

**Avril - mai 2020 :**

Ouverture de la plateforme Pélican et formation des usagers à son utilisation.

**Dépôt des dossiers d'autoévaluation**

Dans le cas des entités de recherche ayant plusieurs tutelles, le dossier d'autoévaluation est déposé une seule fois. Ce dépôt est effectué par l'établissement « déposant ». Pour les formations, en cas de co-accréditation, le dispositif est le même.

**15 juin 2020 :**

Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des coordinations territoriales.

**15 juin 2020 :**

Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des établissements de l'ESR du groupe 1 évalués par le Département d'Évaluation des Établissements – DEE (établissements autres que les universités, cf. annexe 2).

**15 juin 2020 :**

Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche du groupe 1 (cf. annexe 2).

**3 juillet 2020 :**

Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux du groupe 1 (cf. annexe 2).

**11 septembre 2020 :**

Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des universités des quatre groupes (cf. annexe 2) et des établissements de l'ESR des groupes 2, 3 et 4 (cf. annexe 2).

**11 septembre 2020 :**

Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche des groupes 2, 3 et 4 (cf. annexe 2).

**11 septembre 2020 :**

Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux des groupes 2, 3 et 4 (cf. annexe 2).

Le dépôt concernant l'accréditation de l'offre de formation se fera ultérieurement en fonction de l'avancée des évaluations.

Ces points seront revus en détail lors des réunions de lancement sur site. Vous pourrez retrouver les référentiels d'évaluation, ainsi que toutes les informations utiles relatives à la campagne d'évaluation dans un espace dédié sur le site internet du Hcéres ([www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)).

En vous remerciant, je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.

Michel Cosnard



Président

## Annexe 1 : Déroulé chronologique

ÉVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES	
<b>Septembre - octobre 2019</b>	Contact de chaque coordination territoriale par l'Observatoire des sciences et techniques (OST) afin d'évoquer en amont du rapport d'autoévaluation, l'étude que le département prépare pour le comité d'évaluation et qui s'intègre à l'ensemble de la documentation dont ce dernier dispose
<b>6/03/2020</b>	Envoi au Hcéres par chaque établissement d'une adresse mél générique qui servira d'identifiant de connexion, d'une part, pour le dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme Pélican, d'autre part, pour la consultation des rapports d'évaluation et le dépôt des observations sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres
<b>Avril - mai 2020</b>	Ouverture de la plateforme Pélican et formation des usagers à son utilisation
<b>15/06/2020</b>	Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des coordinations territoriales

ÉVALUATION DES UNIVERSITÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS	
<b>6/03/2020</b>	Envoi au Hcéres par chaque établissement d'une adresse mél générique qui servira d'identifiant de connexion, d'une part, pour le dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme Pélican, d'autre part, pour la consultation des rapports d'évaluation et le dépôt des observations sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres
<b>Avril - mai 2020</b>	Ouverture de la plateforme Pélican et formation des usagers à son utilisation
<b>15/06/2020</b>	Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des établissements de l'ESR du groupe 1 évalués par le Département d'Évaluation des Établissements – DEE (établissements autres que les universités, cf. annexe 2)
<b>11/09/2020</b>	Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des universités des quatre groupes (cf. annexe 2) et des établissements de l'ESR des groupes 2, 3 et 4 (cf. annexe 2)

ÉVALUATION DES ENTITÉS DE RECHERCHE	
<b>18/10/2019</b>	Envoi à chaque établissement / organisme d'une liste des entités de recherche dont il était tutelle lors de la précédente campagne d'évaluation et qui, selon les informations dont dispose le Hcéres, seront évaluées en 2020-2021
<b>15/11/2019</b>	Renvoi par chaque établissement / organisme du fichier au format Excel vérifié, corrigé et complété, pour les seules entités de recherche dont il sera établissement « déposant » lors de la campagne 2020-2021 (voir infra, 15/06/2020 et 11/09/2020)
<b>6/03/2020</b>	Envoi au Hcéres par chaque établissement d'une adresse mél générique qui servira d'identifiant de connexion, d'une part, pour le dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme Pélican, d'autre part, pour la consultation des rapports d'évaluation et le dépôt des observations sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres
<b>Avril - mai 2020</b>	Ouverture de la plateforme Pélican et formation des usagers à son utilisation
<b>15/06/2020</b>	Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche du groupe 1 (cf. annexe 2)
<b>11/09/2020</b>	Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche des groupes 2, 3 et 4 (cf. annexe 2)

ÉVALUATION DES FORMATIONS, DES ÉCOLES DOCTORALES ET DES COLLÈGES DOCTORAUX	
<b>6/03/2020</b>	Envoi au Hcéres des listes prévisionnelles des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux à évaluer
	Envoi au Hcéres par chaque établissement d'une adresse mél générique qui servira d'identifiant de connexion, d'une part, pour le dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme Pélican, d'autre part, pour la consultation des rapports d'évaluation et le dépôt des observations sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres
<b>Avril - mai 2020</b>	Ouverture de la plateforme Pélican et formation des usagers à son utilisation
<b>03/07/2020</b>	Date limite du dépôt des dossiers d'autoévaluation des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux du groupe 1 (cf. annexe 2)
<b>11/09/2020</b>	Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux des groupes 2, 3 et 4 (cf. annexe 2)

## Annexe 2 : Répartition des établissements par groupe

Atelier n°	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3
<b>Départements d'évaluation</b>	Département d'évaluation des coordinations territoriales (DECT) Département d'évaluation des établissements (DEE)	Département d'évaluation de la recherche (DER)	Département d'évaluation des formations (DEF)
<b>Participants attendus</b>	équipes de direction	vice-présidents(entes) et leurs équipes, directeurs(trices) d'unités de recherche, responsables des services d'appui	vice-présidents (entes) et leurs équipes, directeurs(trices) de composantes, porteurs(teuses) de formations, responsables des services d'appui, directeurs(trices) d'écoles doctorales

GROUPE 1	Atelier 1		Atelier 2	Atelier 3
	DECT	DEE	DER	DEF
<b>G1-A</b>				
- Université Bretagne Loire (UBL)	x			x
- Université Rennes 1	x		x	x
- Université Rennes 2	x		x	x
- École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)		x	x	
- École Normale Supérieure de Rennes (ENS Rennes)		x	x	
- Institut d'Etudes Politiques de Rennes (Sciences Po Rennes)		x	x	x
- Institut National des Sciences Appliquées de Rennes (INSA Rennes)		x	x	x
- École Nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSA Bretagne)		x	x	x
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticolas et du paysage (Agrocampus Ouest)		x	x	x
- Institut catholique de Rennes (ICR)*		x		
- Ecam Rennes - Louis de Broglie*		x		
- École supérieure de commerce de Rennes (Rennes School of Business)*		x		
- École des hautes études en santé publique (EHESP Rennes)			x	
<b>G1-B</b>				
- Université de Bretagne Occidentale (UBO) - U Brest	x		x	x
- Université de Bretagne-Sud (UBS)	x		x	x
- École Nationale d'Ingénieurs de Brest (Enib)		x	x	
- École Nationale Supérieure des Techniques Avancées Bretagne (Ensta Bretagne)		x	x	x
- Institut supérieur d'électronique et du numérique (Isen Brest)*		x		
<b>G1-C</b>				
- Université de Nantes	x		x	x
- École Centrale de Nantes (Centrale Nantes)		x	x	x
- École Nationale supérieure d'architecture de Nantes (Ensa Nantes)		x		x
- Oniris, Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique (Oniris Nantes)		x	x	
- École supérieure du bois (ESB)*		x	x	
- Audencia Nantes - École de management			x	
- IMT Atlantique Bretagne - Pays de la Loire Ecole Mines-Télécom			x	x
- École Nationale Supérieure Maritime (ENSM)		x	x	

\*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Espig)

Groupe 2	Atelier 1		Atelier 2	Atelier 3
	DECT	DEE	DER	DEF
<b>G2-A</b>				
- Université d'Angers	X		X	X
- Le Mans Université	X		X	X
- Institut des relations publiques et de la communication (Ircom) d'Angers*		X		
- École supérieure d'agriculture (Esa)*		X	X	
- Facultés libres de l'Ouest Angers (FLO/UCO Angers) *		X	X	X
- Institut catholique d'études supérieures – (ICES La Roche-sur-Yon)*		X		
- École supérieure d'électronique de l'Ouest (ESEO Angers)*		X		
- École supérieure des sciences commerciales (Essca) Angers*		X		
- École supérieure angevine informatique et productique (Esaip)*		X		
- Istom - école supérieure d'agro-développement international*		X		
<b>G2-B</b>				
- Université Confédérale Léonard De Vinci (Comue)	X			X
- Université de Limoges	X		X	X
- Université de Poitiers	X		X	X
- École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (Isae-Ensm)		X	X	X
- Groupe 3IL : école d'ingénieurs en informatique (sites de Limoges et de Rodez)*		X		

\*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Eespig)

Groupe 3	Atelier 1		Atelier 2	Atelier 3
	DECT	DEE	DER	DEF
- Normandie Université (Comue)	X		X	X
- Université de Caen Normandie (Unicaen)	X		X	X
- Université Le Havre Normandie	X		X	X
- Université de Rouen Normandie	X		X	X
- École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (Ensicaen)		X	X	
- Institut national des sciences appliquées de Rouen (Insa Rouen)		X	X	
- École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (Ensa Normandie)		X	X	X
- École supérieure d'ingénieurs en génie électrique (Esigelec) Rouen*		X	X	X
- École de management de Normandie (EM Normandie)*		X	X	
- École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction (Esitc) Caen*		X		

\*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Eespig)

Groupe 4	Atelier 1		Atelier 2	Atelier 3
	DECT	DEE	DER	DEF
<b>G4-A</b>				
- Comue Aquitaine				
- Université de Bordeaux	x		x	x
- Université Bordeaux-Montaigne	x		x	x
- La Rochelle université	x		x	x
- Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA)	x		x	x
- Institut d'Études Politiques de Bordeaux (Sciences Po Bordeaux)		x	x	x
- Bordeaux INP (Institut National Polytechnique)		x	x	
- École nationale supérieure des sciences agronomiques (Bordeaux Sciences Agro)		x	x	
- École supérieure des technologies industrielles avancées (Estia)		x	x	
- École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Ensap Bx)		x	x	x
- Kedge Business School*		x		
- École supérieure de commerce de La Rochelle (Sup de Co La Rochelle)*		x		
- École d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI La Rochelle)*		x		
- Institut d'optique graduate school (IOGS)			x	

\*Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général (Eespig)

Les réunions de lancement des établissements ci-après seront organisées au Hcéres :

<b>G4-B</b>
- Université des Antilles
- Université de la Guyane